

DELIBERATION MUNICIPALE N°2025/ 03 /DM/SG/CAN2<sup>ème</sup> DU 25 MARS 2025 PORTANT  
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION MATIERE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE  
NGAOUNDERE 2<sup>ème</sup> POUR L'EXERCICE 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 2<sup>ème</sup>

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale
- Vu la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- Vu la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;
- Vu la Loi n°2023/019 du 19 Décembre 2023 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2024
- Vu le Décret 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux, modifié par le décret n° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;
- Vu le Décret 2007/115 du 23 avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;
- Vu le Décret2007/117 du 29 Avril 2007 Portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 2<sup>ème</sup>;
- Vu le Décret n° 2024/014 du 18 janvier 2024 portant nomination de **Monsieur KUELA Valéri Norbert**, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département de la Vina;
- Vu l'Arrêté n°000102/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **IDRISSOU ABANA**, en qualité de Maire de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 2<sup>ème</sup> et ses adjoints;
- Vu l'Arrêté conjoint n°00031/AC/MINDDEVEL/ MINFI du 03 mars 2021 fixant le calendrier budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées;
- Vu la Circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024
- Vu la Lettre circulaire conjointe n° 00000025/LC/MINFI/ MINDDEVEL du 03 octobre 2023 relative à la préparation des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024
- Vu La délibération municipale n°2023/15/DM/SG/CAN2 du 23 décembre 2023 portant adoption du budget de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 2<sup>ème</sup> pour l'exercice 2024

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est adopté le compte de gestion matière de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 2<sup>ème</sup> pour l'exercice 2024 aux montants ci-après :

- Existants au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : **208 301 321 (deux cent huit millions trois cent un mille trois cent -vingt-un) francs CFA**

Total des entrées : **47.654.279 (quarante-sept millions six cent cinquante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf) francs CFA**

- Total des sorties : **47.461.079 (quarante-sept millions quatre cent soixante-un mille soixante-dix-neuf) francs CFA**

- Reste au 31 décembre 2024 : **208 494 521 (deux cent huit millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent -vingt-un) francs CFA**

**Article 2** : Statuant sur la situation comptable, sauf règlement et apurement par les institutions compétentes dans les jugements des comptes, le conseil municipal concilie le résultat comptable au résultat du compte administratif

**Article 3** : La présente délibération sera enregistrée puis publiée et communiquée partout où besoin sera, après approbation de la tutelle. /

Le Secrétaire de Séance,

*Djeinabou Ebe Nana*  
Secrétaire Général de la  
Maire de Ngaoundéré 2<sup>ème</sup>

AMPLIATIONS

- MINDDEVEL/YDE
- MINFI/YDE
- PREFET/VINA/NGDERE
- SG CAN2<sup>ème</sup>/NGDERE
- RM CAN2<sup>ème</sup>/NGDERE
- CHRONO/ARCHIVES



Maire de Ngaoundéré, le **25 MARS 2025**

Le Maire,

*Idrissou Abana*  
Maire de la Commune  
d'Arrondissement de Ngaoundéré 2<sup>ème</sup>



Vu et approuvé sous le N° **088** /H52/SDL  
Ngaoundéré, le **10 AVR 2025**

LE PREFET

*Valéri Norbert KUELA*  
Administrateur Civil Principal Hors Echelle